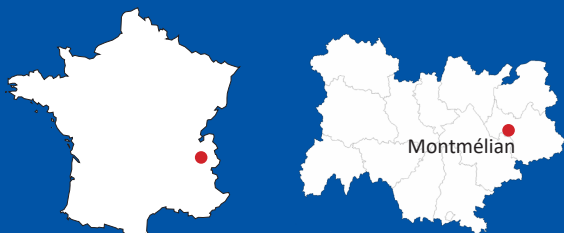




VILLE DE MONTMÉLIAN

« Pour une ville où il fait bon vivre, sous le soleil évidemment ! »

Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian



PORTRAIT

Type de collectivité : Commune

Population : 4 118 habitants

Région : Auvergne Rhône-Alpes

Département : Savoie

Obtention du label : 2007 - 2011 - 2015 - 2019

Niveau actuel du label : Cit'ergie

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

Depuis 2007, Cit'ergie a permis à la Ville de valoriser la politique ambitieuse menée depuis le début des années 1980. L'exigence du label a conduit Montmélian à aller encore plus loin avec la rédaction d'objectifs plus précis et ambitieux dans les domaines couverts par le label.

Cela a nécessité la mobilisation de l'ensemble des élus et des services autour du projet, avec une organisation adaptée et la mise en œuvre d'une communication renforcée auprès de la population.

Les gains obtenus permettent aujourd'hui à la Ville d'autofinancer ce troisième renouvellement de labellisation, pour lequel la commune a mobilisé la Communauté de Communes Cœur de Savoie (CCCS), qui s'est également engagée dans la démarche Cit'ergie.

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Mesure n° 2.2.2 (Référentiel 2018) - Des consommations d'énergie en diminution dans les bâtiments publics

Le dernier bilan énergétique consolidé présenté en conseil municipal le 17 décembre 2018 fait état des baisses de consommation d'énergie suivantes depuis 2008, année de la première labellisation Cit'ergie : 22,33 % en consommation globale, avec une baisse de 22 % pour le Gaz (2,44 %/an) et de 8 % pour l'électricité (0,8 %/an), soit une baisse moyenne de 1,62 % chaque année pour les bâtiments.

ILS ONT DIT...

« Aux côtés des grandes décisions internationales ou nationales qu'il reste à prendre pour lutter contre le réchauffement climatique, la transition énergétique passera aussi par les collectivités locales qui, à l'instar de Montmélian, mènent en concertation avec leur population et au plus près de ses besoins, des actions concrètes et innovantes pour réussir cette conversion aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. »

Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian - Audition à l'Assemblée nationale le 24 Juillet 2019

EN SAVOIR



Responsable Energie

Nicolas PODEUR

04 79 84 07 31 - energie@montmelian.com

Site de la collectivité : www.montmelian.com

Conseillère Cit'ergie : Catherine BOSSIS

VILLE DE MONTMÉLIAN

Quelques actions dans les six domaines du label

PLANIFICATION TERRITORIALE

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en septembre 2017 contient une Orientation d'Aménagement et de Programmation générale « exemplarité énergétique et environnementale » dans laquelle on trouve l'intégration obligatoire d'énergie renouvelable (couverture de 50 % de l'énergie primaire pour les besoins en eau chaude sanitaire, chauffage et rafraîchissement) sauf si une impossibilité technique peut être justifiée sur la base de l'étude d'approvisionnement énergétique. Le PLU contient également des objectifs de densification de la ville, permettant d'économiser l'espace, ainsi que des mesures visant à favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

La rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation) de la médiathèque, sous maîtrise d'ouvrage de la SPL OSER (Société Publique Locale), dont la commune est actionnaire, a été achevée début 2017. Les performances du bâtiment ont été suivies pendant deux années et les usagers ont été formés et sensibilisés pour un usage économe et confortable du bâtiment. Les performances énergétiques sont au rendez-vous et permettent d'atteindre une baisse globale de 22,3 % des consommations de la Ville depuis 2008.

APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

La Ville de Montmélian connaît bien l'état de la biodiversité sur la commune. Différents inventaires ont été réalisés, par le Conservatoire Botanique Alpin (2016), la Ligue de Protection des Oiseaux de Savoie, et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. La commune abrite une grande diversité de pelouses sèches qui font partie des zones prioritaires à préserver en Savoie. Elles sont cartographiées et

protégées dans le PLU : classement en zone naturelle, interdiction de réduction des surfaces recensées, interdiction de plantations de boisements. Le PLU protège également les zones humides en les classant.

MOBILITE

La commune a favorisé l'installation de la vélo-station gérée par Cœur de Savoie par la mise à disposition de locaux communaux, ainsi que la mise en place d'un atelier de réparation de vélos gérée par une association dans d'autres locaux communaux.

Un parking relais à proximité de la gare a été financé et aménagé par la commune en 2016 pour favoriser le rabattement vers la gare.

La commune facilite l'implantation de l'auto-partage : deux places de stationnement ont été aménagées sur le domaine public.

ORGANISATION INTERNE

La Ville est toujours active pour rechercher le meilleur financement de ses projets de transition énergétique. La commune a délibéré depuis octobre 2011 pour octroyer un budget conséquent à la maîtrise de l'énergie. Les budgets relatifs à la politique énergétique sont intégrés dans le programme d'action annuel défini par la commune.

COMMUNICATION ET COOPERATION

En 2016, la commune a recruté une volontaire en service civique pour préfigurer une action visant à réduire la précarité énergétique. Son travail a été conduit en collaboration avec le Conseil Départemental et l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC). Cette première expérimentation se poursuit, cette fois portée par la CCCS, avec la mise en place d'un SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) et le recrutement d'un agent, par ailleurs en charge de la plateforme de rénovation énergétique.



© Ville de Montmélian

1 - La médiathèque Victor Hugo rénovée au niveau BBC



© Ville de Montmélian

2 - Rencontres Nationales TEPOS à Montmélian en septembre 2018



© Ville de Montmélian

3 - La Vélo-station

Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr

